

SOMMAIRE

INTRA-MUROS	p. 2
PERSONNELS : INFOS ACTUALITES	p. 8
RELATIONS EXTERIEURES	p. 11
INFOS PRATIQUES	p. 15

LE JOURNAL DE PARIS I PANTHEON - SORBONNE

SCIENCES ECONOMIQUES-SCIENCES HUMAINES-SCIENCES JURIDIQUES ET POLITIQUES

N° 13 Présidence de l'Université - EPICURE - 12 Place du Panthéon 75005 PARIS JAN / FEV 1992

EDITORIAL

L'université est par excellence un lieu où la dynamique doit être permanente afin de pouvoir adapter nos missions aux besoins fondamentaux des étudiants et d'une société en mutation constante. Aujourd'hui cette dynamique relève tant du point de vue social que de celui de l'université, d'un mouvement brownien dans lequel les phénomènes aléatoires semblent prendre une ampleur considérable. Dans de telles conditions le rôle d'un président d'université consiste entre autre à trouver le bon chemin permettant à l'université qu'il dirige d'assumer au mieux ses vocations. La préparation du budget est un des aspects essentiels de notre action. Le ministère nous avait initialement doté de manière largement insuffisante en reconduisant purement et simplement les crédits de l'année précédente. Cela représentait une baisse considérable par rapport à 1990 et ne nous permettait pas de présenter un plan budgétaire acceptable. Après négociations, j'ai pu obtenir du ministère la promesse concernant l'ensemble des universités d'Ile de France, logées à la même enseigne que Paris I, que les crédits de fonctionnement seraient revus sur la base de ceux de 1990. Cela nous permettra, je l'espère, de poursuivre les efforts entrepris avec l'aide de tous depuis mon élection dans les domaines les plus divers tels que la rénovation des locaux, la modernisation des services, la formation continue des personnels IATOS, la politique d'hygiène et de sécurité, la communication, l'accueil des étudiants... Les dotations que j'ai proposées aux différentes UFR et composantes de notre université leur permettront de poursuivre une politique budgétaire responsable et autonome. Les attributions ministérielles en emplois enseignants malgré certaines améliorations par rapport à l'annonce initiale sont pour le moins décevantes, et laissent mal augurer de créations fort hypothétiques d'emplois IATOS, emplois sans lesquels nous ne pourrions améliorer les conditions de



Notre université dans la vie de la cité, du pays, de l'Europe...

vie et d'études dans notre université. Je rappellerai que Paris I est largement sous-encadré tant en personnels administratifs qu'en personnels techniques. Cet aspect très sensible conditionnera avec d'autres la signature d'un contrat d'établissement. Je ne manquerai pas de mentionner, dans cet éditorial, les différents projets de réformes pédagogiques annoncés par le ministère. Ces projets suscitent pour le moins une vive polémique et plongent nos universités dans un embarras grandissant. L'esprit initial des réformes indispensables, promises il y a plus de deux ans déjà, doit se concrétiser dans les arrêtés du ministère, sans quoi la déception serait forte et mettrait nos universités dans des situations difficilement contrôlables. Pour terminer je rappellerai que nous allons très bientôt mettre en place de nouvelles commissions de spécialité et d'établissement conformes au nouveau texte et que les étudiants éliront début avril leurs représentants aux différents conseils des composantes de notre université. Une participation large et active de leur part me paraît aujourd'hui plus que jamais indispensable.

Georges HADDAD
Président de l'Université

BILLET

POUR UN ECHANGE D'IDEES ENTRE L'UNIVERSITE ET L'EUROPE

Par Michèle ALLIOT-MARIE

L'Université, la France, l'Europe, aujourd'hui à l'unisson, s'interrogent sur leur devenir, impatientes mais aussi craintives des évolutions futures. Face aux récents bouleversements, toute attitude frileuse de repli sur un passé plus ou moins magnifié porte en elle le risque pour chaque institution d'être rapidement dépassée, marginalisée. La fuite en avant ou l'attentisme constituent des démarches tout aussi hasardeuses. En quelques années, si peu à l'aune de l'histoire, nos cadres ont éclaté, nos références volé en éclats. Nos universités ont explosé sous le nombre des étudiants, dont les connaissances se révélaient étrangement différentes de celles de leurs prédécesseurs, dont les origines scolaires et sociales étaient souvent hétérogènes, qui demandaient

suite en page 2

AU SERVICE DES ETUDIANTS

ECHOS DES UFR

UFR 07 : Le professeur Dominique Berlin est nommé président de la commission pédagogique d'admission des

POUR UN ECHANGE D'IDEES ENTRE L'UNIVERSITE ET L'EUROPE

Suite de la page 1

autre chose que la culture et la réflexion.

Notre pays de même a été traumatisé par les effets sociaux de la concurrence économique et ses mutations technologiques et par la cohabitation de plusieurs communautés culturelles sur son sol.

Au cours de ces derniers mois enfin, c'est l'Europe tout entière qui s'est trouvée remise en cause par l'émergence de la démocratie dans les pays de l'Est puis par les convulsions de leur économie moribonde et la renaissance des nationalismes exacerbés.

L'université ne saurait demeurer passive devant ces mutations profondes de notre société et de nos références : gardienne des valeurs et de la rigueur intellectuelle, elle inscrit aussi son action dans l'élaboration de l'avenir. La recherche, la mise en perspective, la formation des générations futures comptent dans sa mission, le regard critique, l'imagination, les propositions pour l'avenir du pays entrent dans ses devoirs.

Je souhaiterais vivement que Paris I, université de référence, fasse entendre sa voix, ses analyses et ses propositions, non seulement par l'intermédiaire de ses membres qui ont fait le choix de la vie publique mais aussi par ceux qui la composent.

Notre université doit être de plus en plus intégrée dans la vie de la Cité, du Pays, de l'Europe.

Michèle ALLIOT-MARIE

Maître de conférences de droit public à l'université de Paris I Panthéon-Sorbonne

9/01/92

étudiants titulaires de diplômes étrangers, en remplacement du professeur Patrick Juillard.

UFR 12 : A noter une expérience intéressante de coopération entre université et grand établissement : un accord passé entre Mme A.M. Guillemard (Professeur responsable du DEA "Politiques sociales et société", de l'université de Paris I) et Mme F. Piotet (responsable du DEA "Développement des Ressources humaines" du Conservatoire National des Arts et Métiers). Ainsi des étudiants du CNAM assistent à des séminaires de l'université de Paris I et des étudiants de Paris I prennent des cours optionnels au CNAM. De plus, les deux formations ont organisé un "séminaire de lectures" pour leurs doctorants respectifs.

PRIX JEAN BOUVIER

Le Prix Jean Bouvier, d'un montant de 10.000F, récompense tous les ans une maîtrise d'histoire économique et sociale soutenue dans une université française ou francophone. Les maîtrises présentées doivent avoir obtenu la mention "très bien" et concerner l'histoire contemporaine, entendue au sens large, c'est à dire de la fin du XVIIIème siècle à nos jours.

Le prix Jean Bouvier a été décerné le 15 janvier 1992 au siège des AGF.

Alexandre Ziegler, étudiant en histoire de l'université de Paris I a obtenu le 2ème prix (sujet de sa maîtrise : La compagnie Air France de 1945 à 1971)

Contact : Pr. Jacques Marseille, ADHE, 17 rue de Montparnasse - 75006 Paris.

MAGISTERE DE DROIT DES ACTIVITES ECONOMIQUES

Le jeudi 09 janvier 1992 dans le cadre prestigieux de l'amphithéâtre LIARD a eu lieu la cérémonie de remise des diplômes aux étudiants de la deuxième promotion du magistère.

A cette occasion les prix suivants ont été décernés :

Prix AJAP (Association juriste d'affaires

Paris I) : Marc Castagnède,
Prix des éditions Francis Lefebvre : Stéphane Rodrigues,

1er prix Economica : Sophie Rondeau,
2ème prix Economica : Frédérique Dahan,

Prix éditions Dalloz : Christiane Panyiczki,

Prix Litec : Frédéric Manin.

Contact : Pr. Yves Guyon, UFR 05 Centre Panthéon.

DECRETS IUP

Les établissements d'enseignement supérieur habilités à décerner le titre d'ingénieur-maître, conformément aux dispositions du décret du 23 janvier 1992, mettent en place, pour assurer la formation conduisant à ce titre, des composantes dénommées instituts universitaires professionnalisés.

Formation initiale :

Les étudiants sont admis dans un IUP en première année d'études de l'institut, après au moins une année d'études supérieures et à l'issue d'une procédure d'orientation.

Formation continue :

Les étudiants sont admis en première, deuxième ou en troisième année dans les conditions prévues par le décret du 23 août 1985.

Chaque année de formation dans un institut universitaire professionnalisé donne lieu, après validation, à la délivrance d'un diplôme national : un diplôme national de premier cycle est délivré à l'issue de la première année, une licence à l'issue de la deuxième année et une maîtrise à l'issue de la troisième année.

La formation reçue par l'étudiant au sein d'un IUP doit comprendre la pratique de deux langues vivantes étrangères et une initiation à la recherche. Elle est organisée en milieu professionnel pour un tiers de sa durée. Les décrets portant création du titre d'ingénieur-maître et organisation des IUP sont parus au J.O. du 26 janvier 1992.

Rappelons la mise en place à Paris I cette année d'une filière d'IUP de gestion financière à l'UFR 06.

Contact : UFR 06, 40 46 27 77.

LE DOSSIER DU MOIS

L'INSTITUT DE RECHERCHE ET D'ETUDES SUPERIEURES DU TOURISME (IREST)

Créé en 1961, le centre d'études supérieures du tourisme (CEST) a vu ses statuts se modifier pour devenir en 1989 : l'Institut de recherche et d'études supérieures du tourisme (IREST).

Désormais soumis aux dispositions de l'article 33 de la loi du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur, l'Institut comprend dans son conseil d'administration, outre des représentants enseignants, administratifs et étudiants, des représentants des principales entreprises touristiques (ACCOR, Air France, Club méditerranée, V.V.F., ...) ainsi que ceux de divers organismes intervenant dans le secteur (CEPME, direction des industries touristiques, mairie de Paris...).

Yves Singer, secrétaire général de V.V.F., préside le conseil d'administration qui a élu Bernard Morucci, professeur en sciences de gestion, directeur de l'Institut. Maryse Gammaitoni assure le secrétariat de l'unité dans des locaux situés au 2 rue Cujas.

La vocation des formations proposées par l'Institut est de préparer les étudiants à exercer des responsabilités dans le secteur touristique aussi bien en entreprise, que dans des bureaux d'études, des organismes du tourisme territorial ou dans l'administration centrale du tourisme. Différents diplômes sanctionnent les études à l'IREST.

I - LES DIPLOMES DE L'IREST

L'institut offre la possibilité d'obtenir une licence et une maîtrise de tourisme.

Compte tenu du nombre limité de places (une trentaine par promotion), sont admis en licence les étudiants titulaires d'un DEUG (ou d'un diplôme jugé équivalent) retenus à l'issue d'une série de tests organisés au mois de septembre de chaque année.

Les diverses matières enseignées au cours des deux années de formation (licence et maîtrise) sont réparties au sein de "blocs" disciplinaires (gestion, droit, économie, marketing, aménagement, langues et communication) animés par un responsable chargé de l'harmonisation des interventions.

L'Institut propose également un diplôme d'université de troisième cycle, le DESUP "Politique et économie du tourisme international". Il s'adresse à des professionnels du tourisme ; il est destiné à former ou perfectionner des spécialistes de haut niveau dans les domaines suivants : élaboration et évaluation de politiques touristiques, poids économique du tourisme, tourisme et environnement, négociation et choix de projets touristiques.

II - MÉTHODES DE TRAVAIL ET PHILOSOPHIE DES FORMATIONS

En licence et maîtrise de tourisme, le volume important de connaissances est envisagé à travers différents types d'exercices :

- les contrôles traditionnels constitués par des épreuves écrites et orales qui correspondent à une vérification de l'intégration des connaissances dans la culture de l'étudiant ;
- la rédaction d'un mémoire de maîtrise qui a pour but d'amener l'étudiant à avoir une attitude active face à un problème précis. Il doit en effet partir à la recherche de l'information et être capable de concevoir une grille de raisonnement incorporant de nombreuses données qu'il doit sélectionner ;
- une étude professionnelle finalisée doit être effectuée, elle a pour objectif de placer l'étudiant en situation réelle et de le sensibiliser à la difficulté de mener une démarche empirique ;
- à l'issue du stage de trois mois accompli en licence, un rapport doit être

rendu dans lequel l'étudiant doit montrer qu'il est capable de présenter et d'analyser son expérience.

Il faut remarquer que l'étude professionnelle et le mémoire de maîtrise s'accompagnent d'une soutenance dans laquelle les candidats doivent défendre les points de vue présentés dans leurs travaux.

Il s'agit, dans les formations proposées par l'Institut, de faire acquérir une culture générale la plus étendue possible. Dans ce cadre, il est fait appel à des intervenants issus des principales composantes de l'université de Paris I : sciences économiques et de gestion, sciences juridiques et politiques, sciences humaines.

Ainsi, des fondements théoriques solides sont édifiés, ils permettent d'assurer une pleine efficacité aux enseignements concernant la spécialité touristique. Celle-ci est également envisagée à travers une recherche constante d'ouverture sur le monde professionnel :

- par le biais d'un stage long (trois mois),
- par l'intégration d'une étude professionnelle dans la formation,
- par une collaboration permanente avec les professionnels du tourisme qui assurent environ un tiers des enseignements et qui contribuent à l'élaboration de la politique de l'Institut (il faut rappeler qu'ils sont fortement représentés dans le conseil d'administration de l'établissement).

Il faut souligner enfin la dimension internationale de l'IREST. Affilié à l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), il est également associé par conventions avec de nombreuses universités étrangères. Les étudiants ont ainsi accès à des stages à l'étranger, de même que ses promotions accueillent des étudiants de toutes nationalités.

Contact : Pr. B. Morucci, Th. Granier, Maryse Gammaitoni, Centre Cujas, tel 46 34 99 08.

■ ACTIVITES SPORTIVES

A partir de la mi-février se déroulera la seconde édition des tournois inter-UFR de sports collectifs. Les sports représentés seront : Basket-ball, mardi 17h-19h ; Football en salle, mardi 12h-14h ; Handball, mardi 12h-14h, mercredi 17h-19h ; Rugby à 7, mardi 12h-14h ; Volley-ball, vendredi 17h-19h.

Les finales pourraient se dérouler le vendredi en fin d'après-midi.

Enseignants, personnels IATOS, etc... vous pouvez constituer votre équipe, rejoindre une de celles de votre UFR ou encore intégrer une équipe éventuelle de l'UEFAPS.

Inscrivez-vous vite !

Contact : Alain Braun, UEFAPS, PMF, Tel 40 77 18 96.



■ LE SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE ET L'INFIRMERIE DE PMF

L'équipe est composée de 5 médecins, d'une psychologue, d'une assistante sociale, d'une infirmière et d'une secrétaire. Les médecins assurent la visite médicale obligatoire des étudiants de première année et peuvent répondre à toutes leurs demandes d'ordre médical (sport, diététique, médecine tropicale, contraception...). Ils délivrent les certificats médicaux aux étudiants handicapés (de façon permanente ou temporaire) qui ont besoin d'un tiers temps ou d'une aide technique. Ceux-ci doivent passer une visite médicale dans ce service. La psychologue reçoit les étudiants sur rendez-vous. Ils peuvent, au cours d'entretiens individuels, aborder leurs difficultés personnelles.

L'assistante sociale reçoit également les étudiants sur rendez-vous.

L'infirmière assure les soins et se tient à la disposition des étudiants et des personnels pour tout renseignement en matière de santé.

Enfin, la secrétaire assure l'accueil tous les jours et prend les rendez-vous. Elle tient à disposition une documentation médicale et sociale (adresse de centres de soins, brochures...)

L'équipe organise, en outre, au cours de l'année universitaire des campagnes d'informations et de promotion de la santé (MST - SIDA - TABAC...) et reste

ouverte à toute suggestion.

Contact : Service de médecine préventive, 90 rue de Tolbiac - 75013 Paris, Tel 40 77 19 50.



■ JOURNEES PORTES OUVERTES A PARIS I

Comme tous les ans les élèves de terminales pourront s'informer sur les différentes disciplines enseignées à l'université de Paris I au cours d'une journée portes ouvertes.

Une nouveauté cette année universitaire : la demi-journée portes ouvertes sur les disciplines droit et science politique est prévue au centre Port Royal René Cassin :

le mercredi 26 février 1992 de 13h00 à 17h00

Pour les autres disciplines (sciences économiques, sciences humaines et sciences de l'art) la journée portes ouvertes se tiendra comme chaque année au centre Pierre Mendès France :

le mercredi 18 mars 1992 de 10h00 à 17h00,

Le SODIP remercie tous les enseignants qui acceptent ces jours-là, de reporter leurs cours.

Contact : Madeleine Burjade, SODIP, tel 40 77 18 36 et 40 77 18 56.

■ LE SODIP AU SERVICE DES LYCEENS

Le SODIP a participé au XVI^e Salon de l'ADREP organisé, les 31 janvier et 1^{er} février 1992 au Collège Stanislas (22 rue Notre Dame des Champs - Paris 6^e), par l'Association Animation et Développement des Relations Ecole - Profession, pour l'enseignement privé.

Madame Pasquet, Conseillère d'Orientation, a animé une conférence sur la répartition des bacheliers "B" dans les filières universitaires et leur taux de réussite.

Contact : Madeleine Burjade, SODIP, Tel 40 77 18 34.

LE NOMBRE DES ETUDIANTS INSCRITS A PARIS I EN 91-92 (statistiques au 30/01/92)

1^{er} cycle (dont capacité en droit) : 14425

2^{ème} cycle : 12532

3^{ème} cycle : 8399 (inscriptions non terminées en thèses)

Préparations diverses et préparations aux concours : 3097

TOTAL : 38453

■ REMISE SOLENNELLE DES DIPLOMES DE D.E.A DE DROIT DES AFFAIRES ET DE L'ECONOMIE ET DES DIPLOMES DE DROIT COMMUNAUTAIRE DE L'UNIVERSITE DE PARIS I

Dans le cadre prestigieux de la Salle Liard à la Sorbonne, pour la deuxième fois a eu lieu le 14 février 1992 une remise des diplômes de deux importants DEA de droit. La proximité juridique des

enseignements de ces deux diplômes justifiaient une remise en commun aux 80 étudiants diplômés du DEA de droit des affaires, dirigé par le Pr. Christian Gavalda et aux 34 diplômés du DEA de droit communautaire dirigé par M. Le Pr. Jean Vergès.

La séance était placée sous la présidence de M. Bruno Vergé, P.D.G des Petites Affiches et de plusieurs maisons d'édition. Après ouverture de la séance par M. Vergé, deux discours (qui seront ultérieurement publiés dans les revues

juridiques) ont été faits par les deux professeurs responsables. Une grande partie du corps professoral, permanent ou extérieur (magistrats, avocats, notaires), du doctorat était présente.

Les maisons d'édition LITEC, DALLOZ, LJDG avaient fait don d'ouvrages à l'intention des diplômés titulaires de mention AB ou plus...

Une réception à l'appartement décanal a clôturé cette agréable journée.

Contact : Pr. Ch. Gavalda, UFR 05 et Pr. J. Vergès, UFR 07.

LA RECHERCHE, LES BIBLIOTHEQUES

■ LE CENTRE DE RECHERCHES D'HISTOIRE NORD-AMERICAINE

Le Centre de recherches d'histoire nord-américaine a été fondé en 1967 par le professeur Claude Fohlen. Les enseignants rattachés au centre dispensent un enseignement qui réunit un nombre croissant d'étudiants : plus de 100 dans le cours optionnel de 2^{ème} année, environ 90 dans le cours de licence, 30 participants au séminaire de DEA, 200 étudiants, au moins, dans le cours d'agrégation et de CAPES sur les villes au XIX^{ème} siècle.

Un programme de recherches est mené grâce au fonds des deux bibliothèques, aux ressources spécialisées existant sur Paris, à l'entretien de relations étroites avec les institutions américaines publiques et privées de France.

Le centre est actuellement dirigé par le professeur André Kaspi, en collaboration avec Hélène Trocmé maître de conférences et Nicole Fouché ingénieur d'études au CNRS. Depuis la rentrée 1991, il existe un bulletin de liaison qui retrace les activités pédagogiques et scientifiques de ses enseignants et de ses étudiants.

Contact : Pr André Kaspi, N. Fouché, Galerie J.B. Dumas, esc. L salle 304, 17 rue de la Sorbonne, Tel 40 46 28 22.

■ INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FRANCE

Le statut de l'Institut universitaire de France (créé par le décret du 26 août

1991) et les modalités de désignation des lauréats sont précisés dans le BO n° 1 du 2 janvier 1992.

Le professeur François Cuzin a été nommé administrateur de l'IUF.

■ PARIS

La dynamique de Paris, ville capitale. Ce thème de la recherche interdisciplinaire à laquelle participent des équipes de toutes les UFR de Paris I, a retenu l'intérêt de différents partenaires sollicités. La ville de Paris, la préfecture de la région Ile de France, le Recteur de

Paris, le ministère de la Culture, la Chambre de commerce et d'industrie de Paris ... notre ministère, étudient actuellement nos demandes de concours. En attente de leurs réponses, les différentes équipes ont commencé leurs travaux. Signalons l'émergence de deux nouveaux pôles de réflexion : La gestion des risques dans la ville : l'exemple de Paris (Pr. Faugères) et Paris, pôle d'attraction des investissements étrangers - Etude comparative (Pr. Lassudrie Duchêne et Pr. Mucchielli). Contact : Michel Bousez, Epicure, Centre Panthéon, tel 46 34 97 41.



ECHOS DES CENTRES ET DES SERVICES

■ LES PUBLICATIONS DE LA SORBONNE

Les Publications de la Sorbonne sont un service commun à quatre universités issues de la Sorbonne (Paris I, Paris III, Paris IV, Paris V). Leur gestion a été dès l'origine confiée à l'université de Paris I, car Jean-Baptiste Duroselle, le fondateur de l'institution, y enseignait l'histoire des relations internationales. De ce fait, les Publications de la Sorbonne jouent aussi le rôle de presses universitaires pour Paris I, en particulier pour les disciplines qui ressortissent au secteur des sciences humaines et des sciences sociales. Une commission des publications, dans laquelle sont représentés les différents instituts et UFR concernés, détermine quels sont les ouvrages qu'il convient d'aider sous forme d'une avance remboursable. L'on pourrait envisager une extension des champs d'intervention, comme cela se réalisa à plusieurs reprises dans le passé.

L'université apporte une aide sous des formes diverses : locaux, personnels, crédits de fonctionnement et de recherche.

Depuis leur fondation les Publications de la Sorbonne ont publié plus de 200 titres, essentiellement des travaux universitaires, puisque leur mission est de permettre la publication d'ouvrages ou de travaux scientifiques : sujets "pointus", livres d'érudition, thèses qui ne méritent pas d'être dépouillées entièrement de leur enveloppe scientifique, etc...

Dans les projets en cours d'achèvement, on relèvera d'abord la publication de deux thèses de doctorat en histoire contemporaine, celle de J.F. Romer sur "La stratégie nucléaire de l'URSS jusqu'à la fin de l'ère Khrouchtchev", et celle de C.Gauvard sur "Crime, état et société en France à la fin du moyen-âge", et divers actes de colloques. Hors du secteur des sciences humaines, on retiendra la publication des actes du colloque "Le droit, l'informatique et l'arbitraire" organisé par Epicure (P. Legendre et J.L. Schmidt).

Contact : Pr M. Christol, Bureau 326, 14 rue Cujas, 75231 Paris cedex 05, tel 40 46 28 47.

■ L'INFORMATIQUE AU SERVICE DE LA RECHERCHE

Le SCIPRE (Service informatique pour la recherche et l'enseignement) est principalement orienté vers la mise à disposition d'outils statistiques et graphiques pour les chercheurs de sciences économiques et de sciences humaines : dépouillement d'enquêtes, analyse des données, cartographie, modèles économétriques et séries chronologiques. Des logiciels professionnels de réputation internationale sont installés sur le mini-ordinateur du site PMF (en particulier le logiciel SAS) ainsi que des bases de données économiques provenant de sources diverses (INSEE, OCDE...).

L'équipement comporte des mini-ordinateurs et des micro-ordinateurs compatibles PC qui sont connectés à des réseaux locaux sur chacun des deux sites (Centre PMF et Centre Panthéon). Les micro-ordinateurs peuvent alors être utilisés comme terminaux ou bien, tout en restant dans l'environnement MS/DOS, accéder à des logiciels variés. Au centre PMF le réseau dessert des laboratoires et les salles banalisées de micro-informatique qui accueillent les étudiants de tous les cycles.

ORGANISATION :

Direction : Y. Girard

Exploitation et assistance technique :

- . Site PMF : J.M. Maurin - M. Garcia - K.Slamer
- . Site Panthéon : M. Turquet - R. Gaugler - K. Slamer

Principaux services offerts :

- Mise à disposition de matériels et logiciels,
- . sur le mini de PMF : SAS, TSP, SPAD/N, SPAD/T, langages de programmation.
- . sur compatibles PC : langages de programmation, tableurs, gestionnaires de fichiers, traitements de texte, logiciels statistiques.
- . sur Macintosh : dessin, cartographie, PAO.
- Assistance aux utilisateurs pour la mise en œuvre des logiciels, les transferts de fichiers...
- Mise en place et surveillance des réseaux.
- Point d'accès au CIRCE.
- Aide ponctuelle pour l'installation de postes de travail dans les laboratoires.

Le SCIPRE s'efforce de diversifier les moyens mis à la disposition des utilisateurs en installant des postes de travail spécialisés : deux Macintosh II sur chaque site avec principalement des logiciels graphiques et, au centre Panthéon, un poste de reconnaissance optique de caractères et un poste de lecture de CDROM (actuellement une base de données juridiques est ainsi disponible). Prochainement un serveur sous UNIX et deux stations graphiques seront installés à PMF ; à l'avenir ce type d'équipement remplacera progressivement les mini-ordinateurs actuels (installés depuis 1988).

En dehors de l'utilisation de logiciels du marché, des chercheurs développent des logiciels spécifiques dans le cadre de leur recherche, principalement en statistiques, dans les domaines de l'économétrie, des séries chronologiques et, depuis peu, des réseaux de neurones.

Le personnel du service a du se former à un grand nombre de logiciels, sous différents environnements et a acquis une certaine expérience dans le domaine des réseaux et de l'intégration mini-micro informatique.

Contact : Y. Girard, centre PMF, tel 40 77 19 67.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Le service accueille les chercheurs et étudiants de 3ème cycle (à partir du DEA ou du DESS), exceptionnellement des étudiants de maîtrise.

Horaires d'ouverture pendant l'année universitaire :
9h - 19h du lundi au vendredi
9h - 13h le samedi

En période de congé, une permanence (10h - 17h) est organisée sur un des sites.

Les ordinateurs fonctionnent 24h sur 24, toute l'année : enseignants et chercheurs peuvent alors les utiliser à partir de postes de travail installés dans leurs locaux ou bien à partir de la salle "E4" de PMF qui leur est réservée.

A PMF les enseignants de 3ème cycle peuvent réserver une grande salle de terminaux pour des travaux pratiques avec leurs étudiants.

VIE DES INSTANCES

■ RENOUELEMENT DES COLLEGES ETUDIANTS DES CONSEILS D'UFR EN AVRIL

La Commission électorale s'est réunie le 13 janvier 1992 pour arrêter le calendrier électoral et fixer les modalités des élections prévues pour le renouvellement des sièges étudiants aux conseils des UFR et des instituts.

Les élections se dérouleront le mercredi 8 avril 1992 et le jeudi 9 avril 1992. Le scrutin sera ouvert le mercredi de 9h30 à 19h et le jeudi de 9h30 à 16h.

- Six bureaux de vote sont prévus :
- Centre Panthéon pour l'ensemble des UFR et Instituts,
 - Centre Pierre Mendès France pour l'ensemble des UFR et des instituts,
 - Centre René Cassin uniquement pour les étudiants de droit,
 - Centre Michelet l'UFR 03 uniquement,
 - Centre Saint-Charles l'UFR 04 uniquement,
 - Bourg la Reine l'ISST uniquement.

Publicité :

. Chaque enseignant est prié de bien vouloir rappeler à l'occasion de son cours ou TD la date des élections aux étudiants et de permettre à leurs représentants de communiquer en début ou fin de cours de brèves informations,

. Une affiche sera apposée par ailleurs sur chaque salle de cours et sur tous les panneaux d'affichage appropriés.

Contact : Fabienne Chantemerle, Service

des conseils et des élections, centre Panthéon, tel 46 34 97 22.

■ COMPTE RENDU DU CS DU 9 DECEMBRE, DU CEVU DU 18 DECEMBRE ET DU CA DU 19 DECEMBRE

Le Conseil Scientifique, réuni le 9 décembre 1991, a consacré l'essentiel de sa séance à l'examen des demandes budgétaires des centres de recherche, dans le cadre de l'élaboration du contrat quadriennal de développement de la recherche et des études doctorales, qui sera établi, avec le Ministère, pour les années 1992 à 1995.

Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire, réuni le 18 décembre 1991, a approuvé le projet de création par l'I.A.E d'un diplôme d'université, le DESUP "Formation au management".

Le projet de création d'un DESS "d'ingénierie financière" dans le cadre de la filière universitaire professionnalisée de l'UFR 06 (IUP) n'a pas, en revanche, été agréé par le conseil.

Le conseil a entendu un exposé de Mme Claude Allègre, chargée de mission, sur le développement des relations de l'université avec les entreprises en vue d'une meilleure insertion socio-professionnelle des étudiants.

M. Jacques Manesse a informé le conseil de la collaboration de l'université avec l'UFR.

Une communication a été également

présentée sur l'étude entreprise en vue de l'accueil des étudiants handicapés.

Le Conseil d'Administration a approuvé au cours de sa séance du 19 décembre:

- 1) la création d'un diplôme de 3ème cycle en gestion des entreprises délivré par l'IAE, intitulé "D.E.S.U.P. - Formation au management",
- 2) les deux décisions budgétaires modificatives, (concernant l'université et les bibliothèques interuniversitaires) qui retracent l'utilisation des crédits notifiés depuis le vote du budget initial,
- 3) l'élection du professeur Michel Kaplan comme délégué au conseil d'administration de l'UFRM de Paris.

Le président a présenté le programme des priorités, pour 1992, en matière de travaux financés sur les ressources propres de l'université. Au cours de l'échange de vues, le conseil d'administration a également évoqué la répartition et l'utilisation des locaux ainsi que la question des plannings d'enseignements.

Contact : Tristan Chalon, Secrétaire Général, tel 46 34 97 05.

■ DESIGNATIONS

Le professeur Georges Dupuis est nommé directeur du Centre Malher.

Le professeur Philippe Manin est élu directeur de l'UFR 07 (Etudes internationales et européennes).

Le professeur Alain Gras est élu directeur du département des Sciences Sociales.



LES ENSEIGNANTS

LES NOUVELLES SECTIONS DU CNU

GROUPE	SECTION	TITRE	GROUPE	SECTION	TITRE	
I	01	Droit privé et sciences criminelles		18	Arts : plastiques, du spectacle, musique, esthétique, sciences de l'art	
	02	Droit public		19	Sociologie, démographie	
	03	Histoire du droit et des institutions		20	Anthropologie, ethnologie, préhistoire	
	04	Science politique		21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art	
II	05	Science économique générale		22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes ; histoire du monde contemporain de l'art ; de la musique	
	06	Sciences de gestion		23	Géographie physique, humaine, économie et régionale	
III	07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales	V	24	Aménagement de l'espace, urbanisme	
	08	Langues et littératures anciennes		25	Mathématiques	
	09	Langues et littératures françaises		26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	
	10	Littératures comparées		27	Informatique	
	11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes		XII	70	Sciences de l'éducation
	12	Langues et littératures germaniques et scandinaves			71	Sciences de l'information et de la communication
	13	Langues et littératures slaves			72	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques
	IV	14		Langues et littératures romanes : espagnols, italien, portugais, autres langues romanes		73
15		Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques	74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives		
16		Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale				
17		Philosophie				

Nota Bene : La section 75 économie mathématique et économétrie théorique a été supprimée par arrêté du 5 février 1992. (JO du 7/02/92 page 1968).

LE NOUVEAU STATUT DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

Les nouveaux décrets et arrêtés récemment publiés font l'objet d'une analyse détaillée dans le dossier joint au journal.

THESES SOUTENUES

Nathalie Fabry, attaché temporaire

LES IATOS

MOUVEMENT INTERNE

La procédure habituelle permettant aux agents de Paris I de demander leur changement de service à l'intérieur de l'université est lancée. La demande de principe, susceptible d'être rétractée après

d'enseignement et de recherche, a soutenu sa thèse de doctorat en science économique le 6 janvier 1992 sous le titre "Les investissements directs manufacturiers japonais : évolution, déterminants, application à la CEE" (Dr de recherche : Pr. Lassudrie-Duchêne).

Sophie Jallais, attaché temporaire d'enseignement et de recherche, a soutenu sa thèse de doctorat en science économique le 7 janvier 1992 sous le titre

publication des fonctions, devait être retournée au service des personnels IATOS pour le vendredi 14 février. Contact : Mme Jannot, responsable du service, Centre Panthéon, Tel 46 34 97 20.

"L'économie au miroir de la physique : la question de l'expérience" (Dr de recherche : Pr. M. Brochier).

DECES

Nous avons la tristesse de vous faire part du décès d'Emile James, Professeur émérite, survenu le 12 janvier 1992 et de celui de Pierre Mutignon, assistant, survenu le 28 novembre 1991.

RECRUTEMENT OP ET MO

Les modalités de recrutement des maître-ouvriers dans les spécialités suivantes : installations électriques, sanitaires et thermiques - cuisine - sont précisées dans le BO n° 3 du 16 janvier 1992.

Les dossiers d'inscriptions pour les concours internes et externes d'ouvriers professionnels et de maître-ouvriers peuvent être retirés au service interacadémique des examens et concours (SIEC) à Arcueil à compter du 10 février 1992.

Clôture du registre des inscriptions : le 9 mars 1992.

CAP DES OEA, OP ET MO

Les arrêtés instituant et fixant la composition des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des ouvriers d'entretien et d'accueil, des ouvriers professionnels et, des maîtres ouvriers sont parus au BO n° 43 du 5 décembre 1991.

ELECTIONS AUX CAP DES AGENTS ET OUVRIERS

Les élections pour la désignation des représentants du personnel aux CAPN et aux CAPA compétentes à l'égard de chacun des corps d'agents de services, d'agents des services techniques, d'ouvriers d'entretien et d'accueil, d'ouvriers professionnels, de maîtres-ouvriers, auront lieu le 9 avril 1992. (BO n° 6 du 6 février 1992).

Contact : Madame Colas, service des personnels IATOS, Centre Panthéon.

RECRUTEMENT DES AGENTS DE SERVICE

En application du décret n° 90-715 du 1er août 1990 tendant à intégrer les ASSE dans le corps des agents des services techniques, il n'est plus possible de recruter directement des agents de services des services extérieurs stagiaires.

Les emplois d'ASSE vacants seront dorénavant occupés par des agents contractuels qui ne pourront être nommés stagiaires que par voie de concours ou d'examen professionnel.

ASU : MUTATIONS

Les modalités des opérations de mutation applicables aux personnels de catégorie A (APASU ET AASU) sont précisées dans

le BO n° 2 du 9 janvier 1992.

ASU : CONCOURS

Postes offerts aux concours dans l'Académie de Paris :

SASU : concours externe : 4, concours interne : 7. Emplois réservés : 4.

SASU Programmeur :

concours externe : 1, concours interne : 1 (BO n° 3 du 16 janvier 1992).

Adjoints administratifs :

Concours administration générale : concours externe : 46 concours interne : 92 emplois réservés : 54

Concours spécialité dactylographie :

concours externe : 6 concours interne : 13 emplois réservés : 11

Postes offerts au concours d'AASU-Analystes :

concours externe : 13, concours interne : 26

FORMATION A LA MICRO

Dans le cadre de la formation à la micro informatique, organisée par Paris I, l'université informe les personnels qu'un étudiant de l'association L.V.M.S. Gestion Sorbonne est à leur disposition tous les vendredis pour régler divers problèmes d'utilisation afférents à leur équipement informatique.

A cet effet, il conviendra de faire parvenir vos demandes écrites chaque mercredi à 17h au plus tard au service des personnels IATOS.

La personne chargée de vous aider se mettra directement en contact avec vous. Contact : Monique Ramirez, service des personnels IATOS, Tel 46 34 99 62.

LES STAGES DE FORMATION EN COURS POUR LES IATOS

Informatique

Le plan de formation se poursuit : - sont prévues pour janvier, février, mars 1992, 16 journées de formation sur PC (50 personnes) et 33 journées de

formation sur MAC (65 personnes).

Anglais

A la suite du test du 9 décembre dernier, 6 groupes de niveau d'anglais ont été constitués (2 groupes à PMF ; 4 groupes au Panthéon). Les cours ont débuté le 13 janvier à raison de 3 heures par semaine et sont prévus jusqu'en décembre 92 avec une interruption pendant les congés de printemps et d'été.

Concours de SASU : la préparation écrite se poursuit jusqu'à la date du concours (25 mars 92), le cours "conversation avec le jury" (5 participants minimum) se poursuivra jusqu'au jour des épreuves orales (début juin 92).

Rédaction administrative et expression orale

Les cours ont débuté le 4 février et se poursuivent à raison de 2 heures par semaine jusqu'en juin. Une vingtaine de personnels assistent à ces cours dispensés par 2 formateurs du MEN.

Stage d'information sur le statut ITA

Compte tenu du nombre important de personnels intéressés par le statut ITA, 2 réunions d'information ont eu lieu le 17 février de 10h30 à 13h et le 19 février de 9h à 11h30 amphithéâtre de gestion, centre Sorbonne (entrée 14 rue Cujas à droite). Inscriptions closes le 4 février.

PREPARATION AUX CONCOURS DES PERSONNELS TECHNIQUES, ADMINISTRATIFS, DE RECHERCHE ET DE FORMATION

Dans le cadre de son activité, le SAFA prévoit d'organiser une préparation aux concours internes de recrutement des personnels ITA de catégories B et C. Cette formation a pour objectif de préparer les candidats éventuels, à la rédaction d'un rapport d'activité et à l'épreuve d'entretien oral. Les formations se dérouleront à partir du mois de mars et jusqu'au mois de juin, à raison de six demi-journées par action. Inscriptions auprès du service des personnels IATOS avant le 25 février 92.

■ RESULTATS CONCOURS ITA

Concours externe d'ingénieur d'études audiovisuel BAP n°10 du 18 décembre 1991 :

5 candidats sur 36 ont été admis dont Michel Breard (nommé à l'université de Paris I) et Luc Rondeleux.

■ PROMOTIONS

■ ASU : résultats de la CAPA du 16/12/91

- **Changement de corps**

Ont été nommées Adjoint administratif : Huguette Ammar et Claudine Thébaud-Charfe

- **Changement de classe :**

Ont été nommés Agent administratif de 1ère classe : Evelyne Aubric, Madeleine Cordier, Christiane Digiacomio, Georges Fridenson, Chantal Jolly, Pascal Melou, Martine Prieur.

■ **Corps des ouvriers : résultats de la CAPA du 17/12/91**

Ont été nommés Maître-ouvrier principal : Bernard Blanché et Yves Ghislin

■ **Corps des ITA : résultats des CAP de décembre 91 (liste d'aptitude au titre de 1992)**

Changement de corps :

- Ingénieurs de recherche de 2ème cl. : Michèle Jannot,

Attachés d'administration de recherche et de formation de 2ème cl. : Chantal Desfontaines,

Assistants-Ingénieurs : Jocelyne Pissaburgos,

Techniciens de recherche de 3ème cl. : Frédérique de Latorre,

Secrétaires d'administration de recherche et de formation de 3ème cl. : Annie Le Meur.

Changement de classe :

- Ingénieurs d'études de 1ère classe : Marc Vettraino

■ CESSATION PROGRESSIVE D'ACTIVITE

En application de la loi n° 91-1406 du 31/12/91, les dispositions relatives à la cessation progressive d'activité des fonctionnaires de l'Etat sont prorogées jusqu'au 31 décembre 1993.

Important : cette mesure est étendue aux femmes fonctionnaires âgées de 55 ans au moins, susceptibles d'obtenir la mise en paiement immédiate de leur pension lorsqu'elles sont mères de trois enfants vivants ou décédés par faits de guerre ou d'un enfant vivant âgé de plus d'un an et atteint d'une invalidité égale ou supérieure à 80%, (exclues jusqu'à présent du

bénéfice d'une cessation progressive d'activité).

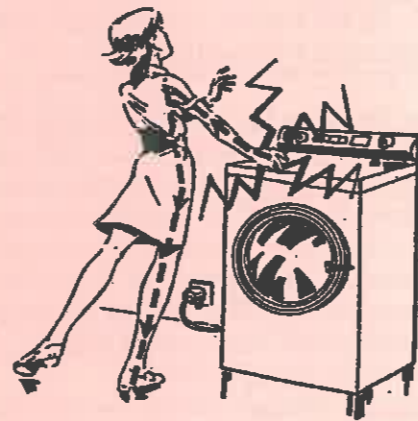
■ CARNET

Nous avons la joie de vous faire part de la naissance de **Kévin, fils de notre collègue Farida Laich, le 30 janvier 1992.**

■ SAUVETEUR - SECOURISTE DU TRAVAIL

Vous pouvez suivre des cours de formation Sauveteur Secouriste du travail, pendant vos heures de travail au Centre PMF.

Pour tous renseignements, Tel 40771818 de 8h à 15h.



Sa vie tient à un fil...

PERSONNELS DU CNRS

■ FORMATION PERMANENTE AU CNRS

L'accord-cadre du 6 décembre 1991 privilégie la formation permanente des agents du CNRS pour les 3 ans à venir. Cet accord doit permettre aux agents :

- soit de développer leur culture générale et scientifique,
- soit de se remettre à niveau, de s'adapter aux nouvelles techniques,
- soit d'envisager une éventuelle reconversion liée à un changement d'orientation de leur laboratoire.

Il prévoit notamment :

- des modalités d'évaluation du plan et d'élaboration d'un bilan quantitatif et qualitatif des actions,

- l'établissement pour chaque agent d'un plan individuel de formation,

- les moyens mis en œuvre pour faire face aux dépenses de formation,

- la diffusion de l'information relative au droit des personnes, au plan triennal de formation et aux actions mises en place.

■ HYGIENE ET SECURITE

Le CNRS se dote d'une nouvelle instruction générale relative à l'hygiène, la

sécurité et la médecine préventive.

Cette instruction en date du 23/10/91 vient renforcer le dispositif existant et a pour but de diminuer, voire de faire disparaître, le nombre des maladies professionnelles et des accidents de service.

Le principe fondamental de cette instruction repose sur la responsabilisation de chacun et sur la désignation par le directeur général, d'un agent chargé dans chaque unité de la mise en œuvre de cette réglementation.

Contact : CNRS, 15 quai Anatole France 75007 Paris.

RELATIONS EXTERIEURES

UNIVERSITES - ENTREPRISES - EMPLOI

■ INSERTION PROFESSIONNELLE DES ETUDIANTS

■ **Deux conférences universités-entreprises**

Comme annoncé dans le journal précédent, les directeurs d'UFR et les responsables pédagogiques de filières se sont réunis le 13 janvier pour communiquer leurs expériences, préciser leurs besoins et projets, évaluer les conditions de faisabilité d'actions susceptibles de satisfaire la demande croissante tant des étudiants que des entreprises. Sous l'égide du Président Georges Haddad, le SODIP a animé cette réunion avec pour principal objectif que se déterminent le plus clairement possible des axes d'actions prioritaires et qu'autour d'eux, puissent se développer des liens de collaboration entre les structures concernées.

Trois axes prioritaires sont ressortis :

- **Aide et conseils aux étudiants :** Pour la recherche de stage, notamment lorsque celui-ci n'est pas obligatoire (modalités de stage, nature, modes de recherche, déroulement...); formation aux techniques de recherche (CV, lettre de motivation, entretien...); élaboration d'un projet professionnel.

- **Communication externe à l'intention des entreprises :** élaboration d'une plaquette de prestige présentant l'université.

- **Information et formation des enseignants.**

De l'ensemble de ces échanges, ressortait également la volonté bien partagée de créer ou de structurer un réseau d'information garant d'une collaboration fiable.

Cette réunion précédait une conférence-débat qui s'est déroulée le 21 janvier, animée par deux conseillères professionnelles, Madame Delamarche et Madame Mauguén, membres de la "Liaison Enseignement Supérieur" de l'Association Pour l'Emploi des Cadres (APEC).

L'objectif de ce débat était de nourrir nos réflexions et de confronter nos points de

vues avec ceux d'un organisme spécialisé en la matière, susceptible de nous faire bénéficier d'une large expérience tant au niveau des entreprises (marché de l'emploi des jeunes diplômés et recrutement) que des universités.

Des questionnaires, élaborés à ces occasions et visant à mieux percevoir les besoins spécifiques de chacun, ont été distribués aux participants. Leur dépouillement est en cours.

Le SODIP assure la rédaction d'un compte-rendu détaillé pour chacune de ces rencontres. Il en prépare le bilan et l'évaluation. Il y joindra des propositions d'actions. Il est évident, qu'à l'heure actuelle, le SODIP n'est pas en mesure, faute de moyens suffisants, de prendre en charge à lui seul la totalité des préoccupations évoquées. Il est néanmoins convaincu que les solutions qu'il se propose d'offrir permettront de franchir un pas de plus et qu'elles soutiendront la dynamique impulsée par le Président de l'université.

Comptes rendu, évaluation, propositions seront diffusés à toutes les personnes conviées. Des exemplaires seront disponibles pour tous sur demande.

■ **Formation aux techniques de recherche de stage et d'emploi**

Le 7 janvier : demi-journée pour les étudiants de Magistère d'Economie".

Le 16 janvier : une journée pour les étudiants anglicistes du DESS "Langues étrangères appliquées à l'économie" à la demande de Madame Pylypiw. Une demi-journée consacrée à l'entretien de recrutement est prévue pour le 19 mars.

Le 28 janvier et le 4 février : demi-journées pour groupes hétérogènes.

Un module de 4 demi-journées est en préparation pour les étudiants de Maîtrise MASS à la demande de Monsieur Pages.

■ **Un support d'information sur les débouchés à destination des étudiants de 1er cycle de sciences économiques a été réalisé à la demande de Monsieur Mestre en décembre 1991.**

Il apparaît que de nombreux étudiants choisissent une filière sans connaître précisément les différents secteurs

d'activité qui leur seront accessibles au terme de leur cursus ainsi que les emplois qu'ils pourront occuper. En outre la correspondance entre les diplômés et les postes auxquels ceux-ci permettent d'accéder est souvent méconnue. Enfin, l'absolue nécessité pour un futur diplômé de déterminer des objectifs professionnels, d'y adapter sa formation n'est pas toujours évidente pour un tout jeune étudiant.

Le SODIP a donc réuni les informations nécessaires, les a analysées et mises en forme sur un support léger (un recto-verso), destiné à être inséré dans un document de TD.

Non seulement ce mode d'action est directement informatif, mais il devrait inciter les étudiants à engager ou à poursuivre des recherches d'information sur leur devenir professionnel.

Contact : Sylvaine Mabon - SODIP - Centre PMF - Tel 40 77 18 34.

■ EXPOSUP

A l'initiative du ministère et de la Conférence des présidents d'université, un salon dénommé EXPOSUP se tiendra du 2 au 5 avril porte de Versailles à Paris.

Il permettra aux universités françaises de présenter leurs réalisations notamment dans le domaine de l'orientation des étudiants, de l'adaptation des filières aux besoins professionnels et des débouchés offerts par les formations supérieures.

Contact : SODIP, Centre PMF.



RELATIONS INTERNATIONALES

■ DOCTEUR HONORIS CAUSA

Le professeur Jean-Baptiste Duroselle a reçu le grade de docteur "honoris causa" de l'Université de Cracovie.

■ UN SEJOUR ETUDIANT A DUKE UNIVERSITY

L'Association EDUCO (cornell University et Duke University) offre, pour l'année universitaire 1992-1993, un séjour à Duke University, Durham (Caroline du Nord) à un étudiant susceptible d'être inscrit en troisième cycle (toutes disciplines).

Les candidats devront établir avant le 28 février 1992 un dossier comprenant :

- un curriculum vitae ;
- un projet de recherche (en vue d'un mémoire de DEA, par exemple) approuvé par un professeur qui en acceptera la direction ;
- un relevé de notes de l'année 1990-1991 et, dans la mesure du possible, de l'année en cours.

Contact : Jean Chazelas, service des relations internationales, Centre Panthéon, bureau 407, Tel 46 34 97 02.

■ JAPON

Madame Yoko Zakanami, professeur à l'université de Keio (Tokyo) et professeur invité à l'université de Paris I a tenu une série de conférences les 10, 13 et 17 février sur le thème suivant : "Japanese foreign direct investment and trade in global perspective".

Contact : Pr. J.L. Mucchielli, CESEFI, UFR 06, Tel 64 54 84 59.

■ APPEL D'OFFRES

L'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF) lance un appel d'offres dans le cadre de son programme d'actions de soutien à la formation (stages, séminaires, sessions, cours de perfectionnement, création de diplômes communs, etc.) et à la recherche

(colloques, rencontres diverses, actions concertées de recherche dans les domaines prioritaires pour le développement, etc.).

Les projets retenus seront financés par le Fonds international de coopération universitaire (FICU). Ils devront être :

- au moins trilatéraux, les partenaires appartenant à des zones géographiques différentes (Nord, Sud) ;
- axés prioritairement sur le développement ;
- présentés en langue française sur des imprimés spéciaux.

Un exemplaire du dossier a été transmis aux directeurs d'UFR le 4 février 92.

Date limite de retour au service des relations extérieures : 10 mars 1992.

Contact : Jean Chazelas, service des relations extérieures, Tel 46 34 97 02.

■ UN SEJOUR DE RECHERCHE AU JAPON

L'Université Hosei, à Tokyo, offre à des étudiants âgés de 35 ans au plus, titulaires d'une maîtrise ou d'un titre supérieur, des bourses d'études de 6 à 12 mois. Les dossiers de demande doivent parvenir au service des relations extérieures le 15 mai au plus tard.

Contact : Jean Chazelas, service des relations extérieures.

■ PROJET CAMPUS (COOPERATION AVEC L'AFRIQUE ET MADAGASCAR POUR LA PROMOTION UNIVERSITAIRE ET SCIENTIFIQUE)

Le service des relations extérieures tient à la disposition des enseignants intéressés un vademecum pour la présentation des projets, rédigé par le ministère de la coopération et du développement.

Contact : Jean Chazelas, service des relations extérieures.

■ TEMPUS

Tempus s'étend désormais à l'Albanie, l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie.

Les projets Tempus pour l'année universitaire 1992/93 concernant un ou plusieurs de ces pays devront être soumis à Bruxelles :

- le 29 février 92 pour les Projets Européens Communs (PEC)

- le 30 juin 92 pour la mobilité individuelle du personnel enseignant / formateur / administratif et pour les activités complémentaires.

Des informations sur les demandes spécifiques de ces nouveaux pays éligibles, peuvent être données.

Contact : Dominique Mons, Bureau Tempus, Tel 46 34 97 01 ; Monsieur Arrouays, CNOUS, responsable Tempus pour la France, tel 40 79 91 41 (tous les matins sauf le mardi).



VIE PUBLIQUE DES COLLEGUES

■ NOMINATIONS

Michel Serres vient d'être chargé par le premier ministre, Edith Cresson, d'une mission destinée à préparer un établissement d'enseignement à distance. Il serait ouvert "en priorité aux jeunes qui n'ont pu atteindre le niveau moyen requis pour accéder à un diplôme". L'académicien, Professeur de Paris I, devra remettre son rapport avant le 31 mai prochain.

Michel Bousez a été nommé membre titulaire du Conseil interacadémique de l'Education nationale pour la région Ile de France au titre des personnels de l'enseignement supérieur par arrêté du Préfet en date du 23 décembre 1991.

Le professeur Romuald Szramkiewicz est nommé membre de la commission pour la publication des documents diplomatiques français.

Le professeur Paul Zagamé est nommé membre de la commission des comptes et des budgets économiques de la nation.

Le professeur André Kaspi est nommé membre de la commission appelée à présenter une liste de candidats en vue de la nomination du directeur de l'Ecole française de Rome.

Le professeur Léon Pressouyre est nommé membre du Conseil d'administration de la Caisse nationale des monuments historiques et des sites.

■ DISTINCTIONS

Le professeur Bernard Castagnède est nommé chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Le professeur Jean-Baptiste Duroselle a obtenu le prix Adolphe Bentinck pour son ouvrage "L'Europe, histoire de ses peuples". Ce prix a été précédemment obtenu par Jean Monnet, Raymond Aron, Stanley Hoffmann, E. et R. Badinter, Paul Nitze...

■ PUBLICATIONS

Patricia Kinder-Gest : "Primauté du droit communautaire et droit anglais ou comment concilier l'inconciliable", Revue des Affaires Européennes n°4.

Jacques Lagroye : "Sociologie politique" Collection Amphithéâtre - Presses de la fondation nationale des sciences politiques, Dalloz 91.

Michel Vovelle et Alii : "Histoire de la France religieuse" III (XVIIIème - XIXème siècle), Seuil 91.

Jean-Marie Cotteret : "Gouverner c'est paraître", PUF 91.

Georges Benko : "Restructurations économiques et territoires", Espaces et Sociétés, n° 66-67, 91.

Joseph Meleze-Modrzejewski : "Les juifs d'Egypte de Ramsés II à Hadrien", Editions Errance 91.

Pierre Maclouf : "Un Etat excessivement modeste" consacré à l'avenir du service public, Revue Après-demain n° 335, Juin 91.

Robert Cros : "La double imposition des dividendes", Economica 91.

Josette Peyrard : "Analyse financière", Vuibert 91.

Pierre Merlin : "L'urbanisme", (Que sais-je ? n° 187), PUF 91.

Pierre Merlin : "Les villes nouvelles en France" (Que sais-je ? n° 2609), PUF 91.

François-Xavier Merrien et Jean-Pierre Durand (sous la direction de) "Sortie de siècle - La France en mutation", Vigot 91.

Pierre Macherey : "A quoi pense la littérature ?", PUF 91.

Robert Fossier : "La Société médiévale", Collection "U", Armand Colin 91.

Jean-Pierre Bertrand et Guillermo Hillcoat : "Politiques agricoles, politiques macro-économiques et compétitives du Brésil et de l'Argentine sur les marchés agricoles et agro-alimentaires internationaux", Recherche INRA, tel 49 59 69 00.

Florin Aftalion et Patrice Poncet : "Le Matif", Que sais-je ? n° 2626, PUF 91.

Jacques Wolff : "Le financier Ouvrard - L'argent et la politique", Tallandier 92.

Claude Bouzitat, Pierre Bouzitat, Gilles Pages : "Statistique : probabilités - Estimation ponctuelle", Editions Cujas 91.

Jean-Marc Fontaine : "Macro-économie Linkages : structural adjustment and fertilizer policy in sub-saharan africa", Technical papers n°49 OCDE 1991.

Jean-Baptiste DUROSSELLE

ITINERAIRES

Idées, hommes et nations d'Occident, (XIX^e-XX^e siècles)



PUBLICATIONS DE LA SORBONNE

Jean-Baptiste Duroselle : "Itinéraires - Idées, hommes et nations d'occident, (XIXe - XXe siècles)", Publications de la Sorbonne 1991.

Marie-Pierre Rey : "La tentation du rapprochement France et URSS à l'heure de la détente (1964-1974)", Publications de la Sorbonne.

Marc Le Bot (hommage à) : "L'Art, effacement et surgissement des figures", Centre de Recherches en Histoire de l'Art Contemporain, Université de Paris I, Publications de la Sorbonne 1991.

Bernard Guerrien : "Les bases de la théorie économique", Pour la Science n° 171, janvier 1992.

Gérard Bossuat : "L'Europe occidentale à l'heure américaine 1945-1952" (le plan Marshall et l'unité Européenne) Collection question 20ème siècle, éditions Complexe Bruxelles 1992.

Marcel Conche : "Temps et destin", PUF 1992.

Pierre Merlin : "Les transports urbains" Que sais-je ?, n° 1344, PUF 1992.

Claude Gauvard : "Crime, état et société en France à la fin du Moyen Age", 2 volumes, Publications de la Sorbonne 1991.

Michel Serres (entretiens avec Bruno Latour) : "Eclaircissements", éditions François Bourin 1992.

Olivier Duhamel : "La démocratie et ses

ennemis", l'Express 16-22/01/92.

Jean-Marc Fontaine (ouvrage collectif dirigé par) : "Réformes du Commerce Extérieur et Politiques du Développement", IEDES, PUF 1992.

IEDES : "Politiques agraires et dynamismes paysans : de nouvelles orientations ?" sous la direction de Maxime Haubert, Revue Tiers Monde n° 128 oct. Déc. 1991, PUF.

Pierre Merlin et Michel Sudarskis (sous la direction de) : "From garden city to urban reconstruction : new Touns in perspective", Lahaye, Inta-Aivn, 1992.

François Luchaire : Rapport du comité national d'évaluation : "Universités : les chances de l'ouverture" la documentation française 1992.

Bruno Lautier, Claude Miras, Alain Morice : "L'Etat et l'Informel", l'harmattan 92.

Bernard Guerrien, Gabriel Archinard : "Principes mathématiques pour économistes", Economica 1992.

DANS LA PRESSE

Pierre Maclouf (interview de) : Emission consacrée à "l'Europe sociale", France Culture 05/12/91.

Dominique Noguez (à propos de) : "Noguez : le "picaro" de l'apocalypse" François Nourissier, Le Figaro 07/12/91.

Jean-Denis Bredin (à propos de) : "Jean-Denis Bredin. Orphelin de "Mademoiselle", Libération 12/12/91.

Olivier Duhamel (interview de) : "Olivier Duhamel : "une période de survie artificielle", Libération 17/12/91.

Jean-Dominique Lafay : "Le prix politico-économique de la cohabitation", Le Figaro Eco 20/12/91.

Olivier Duhamel (à propos de) : "Le Duhamel est arrivé", Le Figaro 24/12/91.

Maurice Duverger : "Le virus de la fragmentation", Le Monde 27/12/91.

Jean-Denis Bredin : "La loterie judiciaire", Le Monde 28/12/91.

Gérard Grellet : "Faut-il aider l'Afrique ?", Le Monde 14/01/92.

Michel Serres (interview de) : "un entretien avec Michel Serres", Le Monde 21/01/92.

A. Kaspi : A propos de J.F.K., Bouillons de culture, Antenne 2, 26/01/92.

A. Kaspi : Qui a tué J.F.K. ?, "Le téléphone sonne", France Inter, 30/01/92.

A. Gras et Alii : "L'avion, le pilote et

l'automate", Le Monde, 30/01/92.

Antoine Prost (interview de) : "L'Ecole ou la barbarie", le Nouvel Obs. 30/01 au 5/02/92.

Jean-Denis Bredin : "Les blessures du siècle", Le Nouvel Obs. 30/01 au 5/02/92.

Michel Serres (à propos de) : "Michel Serres est aux anges" Le Figaro Magazine 01/02/92.

E. Kosmanek : La société mathématique de France (SMF) avec ou sans Tabou ?, La Gazette des mathématiciens, Janvier 92.

Gérard Monnier : "l'Architecture populiste au quotidien", Libération 28/01/92.

Jacques Freyssinet (interview de) : "L'illusion d'une prospective nationale", Le Monde 29/01/92.

Yves Michaud (interview de) : "Mickey contre les musées", Le Nouvel Observateur 06-12/02/92.

Michel Serres (interview de) : "La culture des atomes en Serres", Le Quotidien 5/02/92.

Olivier Duhamel : "Gouverner : les leçons d'un fiasco", l'Express 06/02/92.

COLLOQUES ET RENCONTRES SCIENTIFIQUES

Le centre de recherches sur l'histoire des systèmes de pensée moderne organise un cycle de quatre journées d'études sur le thème : "Traduire les philosophes". Ces journées se tiendront les dimanches 19 et 26 janvier et 22 et 29 mars 1992.

Contact : Pr. O. Bloch, directeur du centre de recherche sur l'histoire des systèmes de pensée moderne, Centre Sorbonne, Tel 40 46 28 19.

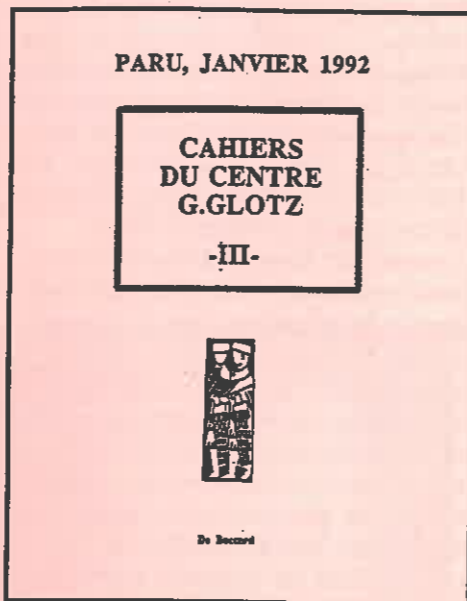
Un hommage à Jean Laude sous la forme d'une exposition en mémoire du poète, de l'historien et de l'africaniste, Professeur de Paris I, décédé il y a 9 ans, s'est tenu en janvier à la Chapelle de la Sorbonne.

Le Centre d'Etude sur la Spécialisation Economique et Financière Internationale (CESEFI) a organisé en Sorbonne un colloque sur le thème "Europe et Japon concurrents ou partenaires ?" le vendredi 14 février 1992. Contact : Pr. J.L. Mucchielli, CESEFI, UFR 06, Centre Sorbonne, Tel 64 54 84 59.

Le Centre Glotz organise depuis près de vingt ans un lundi de chaque mois durant l'année universitaire, des conférences réunissant dans un esprit ouvert, des spécialistes de toutes les disciplines de l'Histoire Ancienne.

Les Cahiers du Centre Glotz, en publiant leurs résultats font plus largement connaître le travail qui s'y poursuit. Les éditions De Boccard viennent de publier le Cahier n° III en janvier 1992.

Contact : Centre de recherches Gustave Glotz, Dr C. Nicolet, 17 rue de la Sorbonne, Esc. C, M. Courteix, tel 40 46 28 25.



Le Centre de Recherche Economique de l'IEDES et le Chapitre français de la Société Internationale pour le Développement (SID-France) organisent un exposé-débat autour de deux ouvrages le vendredi 28 février 1992 à 15h30, 9 rue Malher - 75003 Paris.

L'ouvrage de M. Lanzarotti "La Corée du Sud, une sortie du Sous-Développement" sera présenté par le Professeur Gérard Destanne de Bernis, Directeur de l'ISMEA.

L'ouvrage dirigé par J.M. Fontaine "Réformes du Commerce Extérieur et Politiques de Développement" sera présenté par le Professeur Paul Mosley, Directeur de l'Institute for Development Policy & Management à l'Université de Manchester et commenté par Ian Goldin - Centre de Développement de l'OCDE (Paris) et Juan de Castro - CNUCED (Genève).

REPERES

LE GUIDE DES MUSEES DE L'EDUCATION NATIONALE

"Le Guide des musées de l'Education nationale" (soit 166 musées), édité par Ouest Editions, a été rédigé à l'initiative de la "mission Musées" créée au ministère en 1989. Chargée de valoriser le patrimoine scientifique et technique de ces établissements, la mission lance des actions d'incitation auprès des communes et beaucoup ont entrepris la rénovation de leurs musées.

Quant aux quatre grands établissements parisiens, le Muséum national d'histoire naturelle, le musée de l'Homme, le Palais de la découverte et le Musée national des techniques du CNAM, ils font l'objet d'un programme de grands travaux.

POUVOIR D'ACHAT DES FONCTIONNAIRES

Une augmentation des traitements de 1,30 % a lieu à compter du 1er février 1992 après celles perçues depuis novembre (+1,5 % et + 2 points d'indice). Prochaines hausses programmées : 1er octobre 92 (+ 1,4 %) et 1er février 1993 (+ 1,8 % au titre de 92).

TEMPS LIBRE

PARIS AU CINEMA

Une bande-annonce d'une minute trente, mettant en scène Paris et le cinéma, a été réalisée pour le lancement de l'opération 18 heures-18 francs, qui permettra aux parisiens d'aller au cinéma à la dite séance pour la dite modeste somme, du 19 au 25 février.

Cette bande-annonce, constituée d'extraits de films tournés à Paris, sera tirée à plus de 300 copies qui seront diffusées dans les cinémas parisiens jusqu'au 25 février.

EXPOSITION A CUJAS

"Jeu en 18 tableaux : de l'oeil au rêve", Hall de la bibliothèque jusqu'au 21 mars.

METRO - BOULOT

Chaque jour vous fréquentez ces stations de métro pour vous rendre à des centres de Paris I. Quelques repères !

PANTHÉON, CUJAS, SORBONNE, ST JACQUES, VAUQUELIN

Luxembourg : Le Palais et les jardins ont été construits de 1616 à 1620 par Jacques Salomon, le Sénat a ses locaux ici depuis 1879.

Cluny la Sorbonne : Station fermée en 1939 puis réouverte en 1988. L'hôtel de Cluny accueillait jusqu'au 15ème siècle les abbés-étudiants. Aujourd'hui c'est un musée.

St Michel : Adversaire victorieux de Satan c'est lui qui surveille l'entrée au Paradis ; de nombreux édifices lui sont dédiés. Cette station possède le plus petit ascenseur (8,10m de dénivellation).

PIERRE MENDES FRANCE

Tolbiac : Lieu mal identifié de la région de Cologne. C'est en 496 que, sur ce lieu, Clovis battait les Allamans.

Place d'Italie : A ce lieu aboutissait la voie Rome Lyon Lutèce. Napoléon lors de son retour, entra dans Paris par cette place.

SAINT CHARLES

Charles Michel : Né en 1903, militant,

puis député communiste, il est fusillé dans la carrière de Chateaubriand, le 22 octobre 1941.

PORT ROYAL RENÉ CASSIN, ARAGO, MICHELET

Les Gobelins : Du nom de la Manufacture fondée au 15ème siècle par Jean de Gobelins de Rennes. Elle deviendra en 1667 Manufacture Nationale de Tapis, à l'initiative de Colbert.

Port-Royal : Abbaye féminine fondée en 1204 près de Chevreuse. Transférée à Paris en 1625, elle devint en 1635 le foyer du Jansénisme. L'Abbaye a été démolie en 1710.

MALHER

St Paul : Apôtre du christianisme né à Tarse au début du 1er siècle, il fonda de nombreuses communautés chrétiennes en orient ; il mourut à Rome vers 63.

Contact : A. Lartiste d'après "Stations de métro", G. Roland, ed. Ch. Bonneton EPICURE, Centre Panthéon.



LIRE

Le 12ème salon du Livre de Paris se tiendra du 20 au 25 mars, au Grand Palais.

RENDEZ-VOUS A AQUABOU-LEVAR

Vous pouvez passer une excellente journée au parc aquatique pour 40F le ticket (même tarif adulte, enfant) en bénéficiant du concours de l'ASCEN.

Contact : ASCEN, 142 rue du Bac 75007 Paris, Tel 49 55 38 14 ou 49 55 19 04 (le matin).

L'HISTOIRE EN SOUS-SOL

Le Musée des Thermes et de l'Hôtel de Cluny n'est plus ! Place au Musée national du Moyen-Age et des Thermes (le plus riche d'Europe pour son fonds médiéval avec plus de 10.000 objets). Le public peut visiter les souterrains réouverts : plusieurs centaines de mètres de galerie et de pièces voûtées, salles de chauffe, égouts...

Musée national du Moyen Age, 6 place Paul Painlevé - 75005 Paris, ouvert tous les jours (sauf le mardi).

COMMUNICATION

■ LE GUIDE DES ENSEIGNEMENTS

Les nouvelles brochures sur les enseignements dispensés à Paris I en trois volumes (Droit, Sciences Economiques, Sciences Humaines), sont parues.

Elles sont disponibles :

- au Centre Panthéon (Bureau 214)

- au Centre Pierre Mendès France

* SODIP - 7ème étage - bureau B710

* Service des Inscriptions - 11ème étage - C1105.

■ ANNUAIRE DES ENSEIGNANTS

L'annuaire 1992 des personnels enseignants en cours de confection, sera diffusé courant mars.

Contact : Service des personnels enseignants, Centre Panthéon.

■ TELEMATIQUE

La messagerie télématique interne à Paris I est en cours de mise au point. Son implantation progressive est prévue à partir de fin mars. Une deuxième étape ultérieure prévoit une application d'aide à l'insertion professionnelle des étudiants.



SUR LE VIF

par Pierre BAUCHET

Formation permanente

J'ai toujours rêvé de faire un stage de formation permanente. Est-ce l'envie de sauter la barrière, côté étudiant, née de l'illusion qu'il est plus facile d'écouter que d'enseigner ? Est-ce le besoin de me renouveler ? Est-ce l'attrait exercé par le sympathique Centre de formation permanente de Paris I ? Peu importe.

L'occasion ne m'en a jamais été donnée. On fait de la formation pour tout le monde, pas pour les professeurs d'enseignement supérieur ! L'année sabbatique nous donne certes une liberté dont nous pouvons user comme bon nous semble, mais nous ne sommes pas encadrés dans un cycle, ce que par masochisme ou paresse, je regrette.

Bref, j'en étais là, lorsque comme chaque année j'ai reçu un état de service à remplir. La première page, mes heures de cours par semaine, le nombre de semaines, etc... ; passe encore ! Je suppose que tout cela est connu par ailleurs, mais que la maison veut le voir écrit de ma main. La deuxième, par contre, me plonge dans un état de fureur. C'est au moins la dixième fois dans l'année que mon administration, sous des prétextes divers, me demande mon état civil et ce, depuis 40 ans, un peu plus souvent chaque année : mon numéro de sécurité sociale, ma date de naissance, écrite par parenthèse dans le numéro de sécurité sociale. Comme en

un demi-siècle, la Sécu, ne s'est pas encore aperçu de ce doublé dans ses feuilles de remboursement, on comprend que l'Education nationale n'en soit pas informée. Mais je dois aussi répéter le numéro de CC Postal où verser le traitement. La Sécu, elle, a fait un bond en avant en ne vous le demandant plus qu'en cas de changement. On peut espérer, qu'après étude approfondie et réunions d'experts, l'Education nationale pourra opérer cette révolution avant le nouveau millénaire. Le tout doit être accompagné non pas d'un, mais de deux relevés d'identité postale. Suprême précaution, je dois signaler quelle est mon adresse, laquelle se trouve à la fois sur le relevé d'identité postale et... sur les enveloppes qui me sont envoyées.

Le premier réflexe de fureur passé, je me console en pensant que la formation permanente est plus nécessaire aux services du ministère qu'à moi : il est donc logique que j'en sois privé.

Quelle erreur ! C'est cela ma formation permanente ! Très maternellement, l'administration prend soin de me faire souvenir des données fondamentales nécessaires à ma vie en société.

Pierre BAUCHET.

Professeur d'économie à l'université de Paris I Panthéon-Sorbonne

4/12/91

AGENDA

■ Renouvellement des collèges étudiants des UFR : élections les 8 et 9 avril 1992 (voir page 7).

■ Le MEN à Paris I le 20 février pour préparer le contrat quadriennal. Les conseillers du ministère font part de leur diagnostic après étude de "l'état des lieux" remis par l'université l'été dernier. Paris I préparera ensuite son projet de développement pour 4 ans.

CONCEPTION :

EPICURE, service de communication de l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne

Présidence de l'Université, 12 place du Panthéon Paris 5^e, Tél (1) 46 34 97 41, Fax (1) 46 34 20 56,

Responsable Michel BOUSEZ

RÉALISATION ET DIFFUSION :

Services de la Présidence, de la Reprographie Sorbonne et de la Division GEM.

Grâce aux informations fournies par les membres de l'Université de Paris I, ce journal est réalisé par Anne-Marie NOTÉ et Frédérique DE LATORRE.

Les informations doivent parvenir à EPICURE avant le 15 de chaque mois.

Pour mars/avril, le 15 mars 1992.

CONTACT : Anne-Marie NOTÉ, Epicure, Centre Panthéon Tél : 46 34 99 41.

MISE EN PAGE : Valérie PATEAU, Présidence de Paris I / Q X Press
 MAQUETTE : Patrice OLIVIER / CEL 92 / Q X Press

LE NOUVEAU STATUT DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

Trois décrets viennent d'être publiés au Journal Officiel du 22 janvier 1992.

Le premier modifie le statut des enseignants chercheurs notamment dans les domaines du recrutement (système des listes de qualification pour les recrutements des maîtres de conférences et des professeurs) et de l'avancement.

Le deuxième est relatif au Conseil National des Universités.

Le troisième prévoit la mise en place de nouvelles commissions de spécialistes et en modifie la composition.

LES NOUVELLES PROCEDURES DE RECRUTEMENT

RECRUTEMENT DES MAITRES DE CONFÉRENCES

Le décret n° 92-71 du 16 janvier 1992 (JO du 22 janvier 1992, page 1037) organise 3 types de concours :

1er concours :

Ouvert aux candidats titulaires d'un doctorat d'Etat, d'une habilitation à diriger des recherches, d'un doctorat nouveau régime, d'un doctorat de 3ème cycle, d'un diplôme de docteur-ingénieur.

2ème concours :

Ouvert aux :

- 1) candidats justifiant de 4 ans d'activité professionnelle autre que d'enseignement et de recherche,
- 2) pensionnaires des écoles française à l'étranger,
- 3) enseignants associés à temps plein en fonctions ou ayant cessé d'exercer leurs fonctions depuis moins d'un an.

3ème concours : (nouveau par rapport au décret de 1984)

Ouvert aux enseignants titulaires de l'enseignement du second degré en fonctions dans un établissement d'enseignement supérieur depuis au moins 3 ans et titulaires des diplômes demandés pour le 1er concours.

L'autre novation par rapport au décret de 1984 est que tous les candidats à ces concours devront préalablement être inscrits sur une liste de qualification aux fonctions de maître de conférences. Cette liste étant établie par la section compétente du Conseil National des Universités. Toute personne non inscrite sur la liste de qualification ne pourra être candidate à aucun des 3 concours.

Un arrêté du 30 janvier 1992 (JO du 2 février 1992 p 1673) définit la procédure d'inscription sur la liste de qualification. La date limite de dépôt dans un rectorat d'académie des dossiers de candidature à l'inscription sur la liste de qualification aux fonctions de maîtres de conférences est fixée au 17 mars 1992.

Le décret n° 92-71 du 16 janvier 1992, l'arrêté du 30 janvier 1992, les annexes nécessaires à la constitution du dossier de candidature à l'inscription sur la liste de qualification peuvent être retirées auprès du service du personnel enseignant.

RECRUTEMENT DES PROFESSEURS

I - Les concours

Le décret n° 92-71 du 16 janvier 1992 organise 4 types de concours par établissement :

1er concours :

- ouverts dans toutes les disciplines sauf les disciplines juridiques, économiques, politiques et de gestion.
- être docteur d'Etat ou habilité à diriger des recherches.
- être préalablement inscrit sur la liste de qualification aux fonctions de professeur.

2ème concours : (concours au 1/9ème, 5 ans, mobilité)

- ouvert dans toutes les disciplines sauf les disciplines juridiques, économiques, politiques et de gestion.
- réservés aux maîtres de conférences ayant 5 ans d'ancienneté dans l'enseignement supérieur.
- être docteur d'Etat ou habilité à diriger des recherches.
- être préalablement inscrit sur la liste de qualification aux fonctions de professeur.

- être candidat dans un autre établissement.

- avoir accompli en qualité de maître de conférences ou de maître assistant une mobilité au moins égale à deux ans pour être candidat dans son propre établissement.

3ème concours : (concours au 1/9ème, 10 ans)

- ouverts dans toutes les disciplines (y compris donc les disciplines juridiques, économiques, politiques et de gestion).
- réservés aux maîtres de conférences ayant 10 ans d'ancienneté dans l'enseignement supérieur.
- être docteur d'Etat ou habilité à diriger des recherches.

Nota bene :

- Pour être candidats à ces 3èmes concours, il n'est pas nécessaire d'être préalablement inscrit sur la liste de qualification aux fonctions de professeur.

- Pour ces 3èmes concours la proposition de l'établissement est transmise pour avis à la section compétente du CNU.

4ème concours : (concours au 2/9ème)

- ouverts dans toutes les disciplines (y compris les disciplines juridiques, économiques, politiques et de gestion).
- réservés aux :

. candidats ayant sept ans d'activité professionnelle autre qu'une activité d'enseignement et de recherche.

. enseignants associés à temps plein en fonctions en ayant cessé d'exercer leurs fonctions depuis moins de un an.

. Membres de l'Institut Universitaire de France.

II - Procédures d'inscription sur la liste de qualification aux fonctions de professeur

- Qui doit demander son inscription sur cette liste ?

- 1) Dans les disciplines autres que les disciplines juridiques,

politiques, économiques et de gestion, c'est-à-dire pour Paris I les disciplines relevant des groupes III (langues), IV (sections 16 à 24), XII (sections 70, 71, 72) et V (mathématiques, Informatique) tous les candidats éventuels à un recrutement en qualité de professeur doivent demander leur inscription sur la liste de qualification sinon ils ne pourraient être candidats qu'aux emplois publiés au titre des 3èmes concours (concours 1/9, 10 ans).

2) Dans les **disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion**, il n'y a pas de procédure d'inscription sur la liste de qualification que ce soit pour les concours nationaux d'agrégation (1er concours ou 2ème concours dit "agrégation interne") ou pour les concours par établissement du 3ème type (concours 1/9è, 10 ans).

Par contre les assistants ou maîtres de conférences relevant de ces disciplines qui seraient candidats à un recrutement en qualité de professeur dans une autre discipline que celles des 1er et 2ème groupes, devront auparavant demander leur inscription sur la liste de qualification de cette discipline.

Exemple : un maître de conférences d'économie candidat à un recrutement en qualité de professeur de sociologie devra préalablement être inscrit sur la liste de qualification de sociologie (19ème section) sauf s'il est candidat à un recrutement ouvert au titre du 3ème concours (concours 1/9è, 10 ans).

- Quand et comment demander son inscription sur la liste de qualification ?

La procédure d'inscription sur la liste de qualification est définie par l'arrêté du 30 janvier 1992 (JO du 2 février page 1671 et 1672).

Les dossiers de candidature à l'inscription sur la liste de qualification doivent être déposés dans les services d'un rectorat d'académie **avant le 17 mars 1992 à 17h**. L'arrêté du 30 janvier 1992 et les annexes nécessaires à la constitution du dossier de candidature peuvent être retirés auprès du service du personnel enseignant.

■ MUTATIONS

- Mutations des maîtres de conférences

Il n'y aura pas de possibilité de demande de mutation sur les emplois publiés au titre des 2ème et 3ème concours.

- Mutations des professeurs

Il n'y aura pas de possibilité de demande de mutation pour les emplois publiés au titre des 2ème, 3ème, 4ème concours ainsi que sur les emplois publiés au titre des "agrégations internes" des 1er et 2ème groupes.

■ PUBLICATION DES EMPLOIS

Selon des informations de presse la liste des postes mis au mouvement cette année devrait être publiée, à titre indicatif, d'ici la fin du mois de février et à titre définitif (c'est-à-dire en vue du dépôt des candidatures) en mai, une fois connues les listes de qualification.

■ LE NOUVEAU CNU

■ LA NOUVELLE REGLEMENTATION

- Arrêté du 30 janvier 1992 fixant la liste des groupes et des sections ainsi que le nombre des membres de chaque

commission de groupe et de chaque section du Conseil national des universités (J.O. du 2 février 1992 pages 1670 et 1671)

- Arrêté du 30 janvier 1992 relatif aux modalités d'élection des membres du Conseil national des universités (J.O. du 2 février pages 1674 et suivantes).

Ces deux arrêtés peuvent être consultés auprès des secrétariats d'UFR ou du service des personnels enseignants.

■ L'ÉLECTION DU CNU

Le mode de scrutin

- Election au scrutin de liste à la représentation proportionnelle sans panachage ni vote préférentiel, avec répartition des sièges restant à pourvoir selon la règle du plus fort reste.

Dépôt des listes

Les listes établies selon les modèles figurant en annexe de l'arrêté, doivent parvenir, par lettre recommandée avec avis de réception, au ministère de l'éducation nationale (bureau DPES 4), 45 rue des Saints-Pères - 75006 Paris, le 24 février au plus tard.

Les listes de candidats peuvent être déposées au bureau DPES 4, 45 rue des saints-Pères - 75006 Paris, le 21 février 1992 avant le 17 février au plus tard. En ce cas, il est délivré un récépissé.

Affichage des candidatures

L'affichage des candidatures aura lieu à partir du 16 mars 1992.

Les listes des candidats seront adressées par le ministre aux chefs d'établissement qui les mettront à la disposition des électeurs par tous moyens et notamment par voie d'affichage.

Modalités de vote

Le vote a lieu par correspondance. les bulletins de vote, constitués par les listes des candidats, sont mis à la disposition des électeurs par les établissements. Les votes devront parvenir par voie postale au ministère de l'éducation nationale, BP 778, 75723 Paris cedex 15, le 27 mars 1992 au plus tard.

Les enveloppes parvenues après cette date sont renvoyées aux électeurs.

■ LES COMMISSIONS DE SPECIALISTES

Le décret n° 92-69 du 16 janvier 1992 (JO du 22 janvier 1992 p 1033 et 1034) prévoit la mise en place de nouvelles commissions de spécialistes dont les caractéristiques essentielles sont le rétablissement de la parité rang A / rang B, l'introduction de membres extérieurs dans la proportion de 30 à 70%, la possibilité pour les chercheurs (dans certaines conditions non encore précisées) d'être électeurs et éligibles, la modification du mode de scrutin (scrutin de liste au lieu de scrutin uninominal).

Ces nouvelles commissions de spécialistes devant être mises en place dans un délai de 3 mois à compter du 22 janvier 1992.

Ces textes peuvent être consultés auprès des secrétariats des UFR où vous être fournis sur demande par le service des personnels enseignants.

Contact : Jean Kawecki, service des personnels enseignants, Tel 46 34 97 11.